



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2025

Objet de la délibération	Résultat du vote
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 11 Avril 2025	A l'unanimité
- Demande de subvention – Fond Biodiversité pour les travaux de végétalisation du cimetière communal	A l'unanimité
- Vente des terrains cadastrés AI 232 – AI 235 – AI 230 -AI208- AI 242	A l'unanimité
- Installation d'un relais de radiotéléphonie sur le site du stade Charles Landry – Signature d'une convention	A la majorité (19voix POUR, 0 CONTRE et 02 Abstentions)
- Projet d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol	A l'unanimité
- Attribution de subvention 2025 aux associations	A l'unanimité
- Garantie d'emprunt à Pas-de-Calais Habitat pour l'opération de construction de 57 logements rue Georges Clemenceau	A l'unanimité
- Adhésion au service « remplacement » du centre de gestion du Pas-de-Calais	A l'unanimité
- Le recours au contrat d'apprentissage	A l'unanimité
- Le règlement du restaurant et garderie périscolaire municipale	A l'unanimité

- Assurance santé communale	A l'unanimité
-----------------------------	---------------

Affiché le 27 Juin 2025

Le Maire,

Johann DELAR





VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement ARRAS

Canton Saint Pol sur Ternoise

—

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 27 Juin 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le vingt-sept Juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du dix-neuf juin deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Bryan LEROY, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M^{me} Solweig OBIN représentée par M. Bryan LEROY, M. Éric AUGUET représenté par M. Johann DELARCHE, M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Christian DESPLANQUE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Gérald RAMPON

Était absente excusée : Franck MAAS, Stéphanie HEMERY, Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Daniel DUBOURDIEU, Claude ROUGEGREZ

Secrétaire de Séance : M. Christian DESPLANQUE

DÉLIBÉRATION N°2025-28

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION – FOND BIODIVERSITÉ POUR LES TRAVAUX DE VÉGÉTALISATION DU CIMETIERE COMMUNAL

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 17
- Votants-tes : 21
- Pouvoirs : 04

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

La commune souhaite mettre en œuvre la végétalisation différenciée de son cimetière. Depuis l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'arrachage manuel des pousses d'herbe devient une contrainte pour les services.

La commune souhaite réaménager complètement la physionomie de son cimetière.

Les enjeux sont importants puisqu'ils visent à :

- Valoriser les parkings en créant des fosses dans l'enrobé pour y planter des massifs en pleine-terre
- Engazonner le schiste des allées avec un mélange de graminées adapté, composé principalement de fétuque ovine, de fétuque rouge demi-traçante, de R-grass et de Poa
- Installer des bancs à différents endroits du cimetière pour favoriser le recueillement
- Planter quelques arbres tiges d'essences locales ou l'espace nécessaire est disponible
- Planter des vivaces graminées de sedum en bord d'allées et dans les espaces inter-tombes
- Semer un mélange pour prairie de variétés locales.

Appuyé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E), le projet engagera une réflexion à l'aménagement et à la végétalisation du cimetière. Afin de soutenir ce projet, la commune a la possibilité de solliciter une subvention du Département du Pas-de-Calais. Cette subvention représente 60% du coût HT des travaux, plafonnée à 15 000€.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Recettes
Verdissement des allées du cimetière : 30 099.11€ HT	- Conseil départemental : 15 000.00€ - Fonds Propres : 15 099.11€
Total : 30 099.11€ HT	Total : 30 099.11€

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais pour un montant de 15 000€ et à signer tous les documents s'y référant
- De s'engager à entretenir et à garantir le bon état des réalisations du cimetière communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le - 3 JUL. 2025
Le Maire,





VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement ARRAS
Canton Saint Pol sur Ternoise

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 27 Juin 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le vingt-sept Juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du dix-neuf juin deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

Conseillers en exercice :

Étaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LÉBOUGRE, Bryan LEROY, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LÉBOUGRE, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M^{me} Solweig OBIN représentée par M. Bryan LEROY, M. Éric AUGUET représenté par M. Johann DELARCHE, M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Christian DESPLANQUE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Gérald RAMPON

Était absente excusée : Franck MAAS, Stéphanie HEMERY, Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Daniel DUBOURDIEU, Claude ROUGEGREZ

Secrétaire de Séance : M. Christian DESPLANQUE

DÉLIBÉRATION N°2025-29

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA VENTE DES TERRAINS CADASTRÉS AI 232 – AI235 -AI230 (une partie) – AI 208 – AI 242 (une partie)

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 17
- Votants-tes :21
- Pouvoirs : 04

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

VU l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L3111-1 du Code Général des propriétés des personnes publiques,
VU les articles L2141-1 à L2141-3 du Code Général des propriétés des personnes publiques,

VU l'article L3211-14 du Code Général des propriétés de personnes publiques,
CONSIDÉRANT que la commune est propriétaire des terrains cadastrés AI 232
– AI 235 – AI 230 (une partie) AI 208 et AI 242 (une partie),
CONSIDÉRANT que ce terrain est vacant,
VU l'estimation des domaines en date du 18 Avril 2024,
CONSIDÉRANT que M. GAUDET Bruno a fait une proposition pour acheter ces
terrains,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
DECIDE à l'unanimité**

- D'AUTORISER la vente des terrains cadastrés AI 232 – AI 235 – AI 230 (une partie) d'une superficie de 1 260m² et les parcelles AI 208 – AI 242 (une partie) d'une superficie de 4 319m² pour un montant de 84 700€. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Les frais de géomètre seront à la charge de la commune.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente à venir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le - 3 JUIL. 2025
Le Maire,





VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement ARRAS
Canton Saint Pol sur Ternoise

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 27 Juin 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le vingt-sept Juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du dix-neuf juin deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Bryan LEROY, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M^{me} Solweig OBIN représentée par M. Bryan LEROY, M. Éric AUGUET représenté par M. Johann DELARCHE, M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Christian DESPLANQUE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Gérald RAMPON

Était absente excusée : Franck MAAS, Stéphanie HEMERY, Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Daniel DUBOURDIEU, Claude ROUGEGREZ

Secrétaire de Séance : M. Christian DESPLANQUE

DÉLIBÉRATION N°2025-30

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE SUR LE SITE DU STADE CHARLES LANDRY- SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 17

- Votants-tes : 21

- Pouvoirs : 04

Vote :

- Pour : 19

- Contre : 0

- Abstention : 02

La Société Française du Radiotéléphone SFR a contacté la commune afin de soumettre un projet de convention pour l'occupation de 50m2 environ situé dans les emprises du terrain sis à Frévent , Stade Charles Landry, Rue de l'abattoir références cadastrales Section AB n°292 ET 410.

L'emplacement est destiné à accueillir des installations de communications électroniques et composé des équipements suivants :

- Un pylône d'une hauteur de 36m environs, supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens,
- Un local technique

La présente convention est conclue pour une durée de 12 ans, à compter du premier jour du mois suivant sa date de signature. Elle se renouvelle par tacite reconduction pour des périodes successives de 6 ans, sauf résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de 24 mois.

Le loyer est fixé à un montant forfaitaire annuel d'un montant de 5 200€ net de toutes charges, à régler annuellement par SFR. Il augmentera de 0.5% par an pendant toute la durée de la présente convention.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

DECIDE à la majorité par 19 voix POUR, 0 CONTRE et 02 ABSTENTIONS (M. Christian DESPLANQUE + pouvoir de M^{me} Mélanie DEMAZURE)

- Approuve la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain avec la Société Française du Radiotéléphone (SFR)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le - 3 JUL. 2025
Le Maire





VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement ARRAS
Canton Saint Pol sur Ternoise

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 27 Juin 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le vingt-sept Juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du dix-neuf juin deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

Conseillers en exercice :

Étaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Bryan LEROY, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M^{me} Solweig OBIN représentée par M. Bryan LEROY, M. Éric AUGUET représenté par M. Johann DELARCHE, M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Christian DESPLANQUE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Gérald RAMPON

Était absente excusée : Franck MAAS, Stéphanie HEMERY, Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Daniel DUBOURDIEU, Claude ROUGEGREZ

Secrétaire de Séance : M. Christian DESPLANQUE

DÉLIBÉRATION N°2025-31

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE PROJET D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 17
- Votants-tes : 21
- Pouvoirs : 04

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que, la société **JPEE**, société par actions simplifiées dont le siège social est situé au 12, rue Martin Luther King, SAINT-CONTEST (14280), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN, sous le numéro **410 943 948**, ci-après la « **Société** » a réalisé un diagnostic technique sur la

commune de Frévent et a identifié des secteurs présentant un potentiel de développement solaire. Aussi la Société souhaite implanter une centrale solaire sur le site de Frévent.

La société JP Energie Environnement (**JPEE**) propose un projet d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain privé. Les parcelles concernées sont déterminées ci-dessous. D'une surface totale de **21,9** ha, elles appartiennent à des propriétaires privés.

Commu	Contenance	Préfix	Sectio	N°	Adresse
Frévent	13 432	00	ZM	109	Le Chemin Vert 62270 Frévent
Frévent	68 250	00	ZM	7	Le Chemin Vert 62270 Frévent
Frévent	15 980	00	ZM	8	Le Chemin Vert 62270 Frévent
Frévent	20 350	00	ZM	9	Le Chemin Vert 62270 Frévent
Frévent	2 820	00	ZM	40	Le Chemin Vert 62270 Frévent
Frévent	98 750	00	ZN	54	Le Chemin Vert 62270 Frévent
TOTAL :	219 582				

Pour assurer le bon déroulement du montage du dossier de permis de construire, la société **JPEE** souhaite conclure avec la commune **une promesse de convention de servitudes** en vue d'utiliser des chemins ruraux relevant du domaine privé de la commune.

Considérant que la société **JPEE** réalisera les études techniques et environnementales nécessaires au projet ;

Considérant que le projet porté par **JPEE** consistera à produire de l'électricité à partir d'une source renouvelable ;

Considérant que la société **JPEE** devra déposer les demandes d'autorisations nécessaires à l'édification de la centrale photovoltaïque et de ses équipements annexes ;

Considérant que les études, le montage du projet et les demandes administratives associées n'entraîneront aucun engagement financier pour la commune ;

Considérant les avantages de la proposition de **JPEE**, à savoir :

- Offre globale et logique de producteur exploitant long terme : développement, financement, construction, exploitation, maintenance ;
- Qualité technique du projet proposé par **JPEE** avec des références solides ;
- Propositions de concertation locale adaptée aux attentes du territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE à l'unanimité

- **DE SOUTENIR** ce projet dont le but est la production d'énergie renouvelable ;

- **D'EMETTRE** un avis favorable à l'implantation d'une centrale solaire sur la commune de Frévent ;
- **D'AUTORISER** la société **JPEE** à réaliser les études de faisabilité technique et environnementales en vue de l'implantation d'une centrale solaire ;
- **D'AUTORISER** la société **JPEE** à déposer toutes les demandes de demandes d'autorisations administratives nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet de centrale photovoltaïque ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, avec la société **JP ENERGIE ENVIRONNEMENT** la promesse de constitution de servitudes jointe à la convocation et présentée en séance, ainsi que la convention de servitudes à venir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le - 3 JUL. 2025
Le Maire,





VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement ARRAS
Canton Saint Pol sur Ternoise

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 27 Juin 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le vingt-sept Juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du dix-neuf juin deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

Conseillers en exercice :

Étaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Bryan LEROY, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M^{me} Solweig OBIN représentée par M. Bryan LEROY, M. Éric AUGUET représenté par M. Johann DELARCHE, M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Christian DESPLANQUE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Gérald RAMPON

Était absente excusée : Franck MAAS, Stéphanie HEMERY, Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Daniel DUBOURDIEU, Claude ROUGEGREZ

Secrétaire de Séance : M. Christian DESPLANQUE

DÉLIBÉRATION N°2025-32

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 17

- Votants-tes : 21

- Pouvoirs : 04

Vote :

- Pour : 21

- Contre : 0

- Abstention : 0

Suite à la commission subventions qui s'est tenue le 26 mai 2025, et après avoir entendu les explications utiles apportées par Madame Christine LEGUILLETTE, Adjointe aux finances,

Vu le montant global inscrit au Budget Primitif 2025, soit 50 000 €,

CONSIDÉRANT la liste des associations retenues ci-dessous :

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2025
ADMR de Frévent et environs	800,00 €
AEP Sacré Cœur	1 443,00 €
Amis de Grefrath et de Gerbstedt	250,00 €
APEL Sacré Cœur	500,00 €
Art en Ciel	300,00 €
Association Sportive Fréventine	12 000,00
Boxing Club Fréventin	2 000,00 €
Clarté	2 500,00 €
Club nautique	500,00 €
Club sous-marin des 3 vallées	500,00 €
Coopérative Saint Exupéry	5 120,00 €
Croix Rouge	100,00 €
Frévent Olympic Club	2 000,00 €
Frévent Tennis de Table	1 000,00 €
Harmonie Municipale	6 500,00 €
Hirondelle de Frévent	200,00 €
Parents d'Élèves Indépendants	500,00 €
Société de Chasse de Frévent	200,00 €
Société de Chasse Montplaisir	200,00 €
Société de Pêche Frévent-Bouret	1 500,00 €
Tennis Club Fréventin	1 500,00 €
Uthopia	3 500,00 €

TOTAL GÉNÉRAL	43 113,00 €
----------------------	--------------------

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
DÉCIDE à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser ces subventions aux associations précitées pour un montant global de 43 113,00 €uros à l'article 65748-025-ADM

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le - 3 JUL. 2025
Le Maire,





VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement ARRAS
Canton Saint Pol sur Ternoise

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 27 Juin 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le vingt-sept Juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du dix-neuf juin deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Bryan LEROY, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M^{me} Solweig OBIN représentée par M. Bryan LEROY, M. Éric AUGUET représenté par M. Johann DELARCHE, M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Christian DESPLANQUE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Gérald RAMPON

Était absente excusée : Franck MAAS, Stéphanie HEMERY, Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Daniel DUBOURDIEU, Claude ROUGEGREZ

Secrétaire de Séance : M. Christian DESPLANQUE

DÉLIBÉRATION N°2025-33

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA GARANTIE D'EMPRUNT A PAS-DE-CALAIS HABITAT POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 57 LOGEMENTS RUE GEORGES CLEMENCEAU

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 17
- Votants-tes : 21
- Pouvoirs : 04

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le bailleur social Pas-de-Calais Habitat a sollicité, par courrier du 20 mai 2025, la Commune de FRÉVENT afin d'apporter sa garantie d'emprunt pour la construction de 57 logements rue Georges Clémenceau à FRÉVENT.

La Caisse des Dépôts et Consignations propose un financement pour un montant total des prêts de 6 105 251,00 €.

Le détail du financement de l'opération est le suivant :

- Emprunt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) : 1 749 837,00 €
- Emprunt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) : 3 443 414,00 €
- Emprunt PHB 2.0 (Prêt Haut de Bilan) : 912 000,00 €

La garantie d'emprunt sollicitée par Pas-de-Calais Habitat porte sur 100% du volume d'emprunt mentionné ci-dessus, soit au total 6 105 251,00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter cette garantie d'emprunt.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 2305 du Code civil ;

VU le contrat de prêt n° 173212 en annexe signé entre : Pas-de-Calais Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité

Article 1 :

D'accorder sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6 105 251,00 € souscrit par Pas-de-Calais Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 173212 constitué de 3 lignes de prêt ;

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 6 105 251,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Pas-de-Calais Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et consignations, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Pas-de-Calais Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

De s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le 3 JUL. 2025
Le Maire,





VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement ARRAS
Canton Saint Pol sur Ternoise

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 27 Juin 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le vingt-sept Juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du dix-neuf juin deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

Conseillers en exercice :

Étaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LÉBOUGRE, Bryan LEROY, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LÉBOUGRE, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M^{me} Solweig OBIN représentée par M. Bryan LEROY, M. Éric AUGUET représenté par M. Johann DELARCHE, M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Christian DESPLANQUE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Gérald RAMPON

Était absente excusée : Franck MAAS, Stéphanie HEMERY, Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Daniel DUBOURDIEU, Claude ROUGEGREZ

Secrétaire de Séance : M. Christian DESPLANQUE

DÉLIBÉRATION N°2025-34

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ADHÉSION AU SERVICE « REMPLACEMENT » DU CENTRE GESTION DU PAS-DE-CALAIS

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 17
- Votants-tes : 21
- Pouvoirs : 04

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Monsieur le Maire expose que le CDG 62 a développé des missions facultatives prévues dans le cadre de l'article L 452-44 du CGFP, dont un service « Remplacement

» qui consiste en l'affectation d'agents pour assurer la continuité du service public, des collectivités et des établissements publics du territoire.

Toutes les collectivités et établissements publics du département affiliés ou non peuvent solliciter le service, sous réserve d'y avoir adhéré, après décision de l'assemblée délibérante et signature d'une convention avec le CDG 62. Le service Remplacement intervient, notamment dans le domaine administratif : secrétariat de mairie (état civil, budget, urbanisme...), la comptabilité et les finances publiques, la gestion du personnel, des carrières et des paies et dans les domaines faisant l'objet d'une demande.

Après lecture du projet du règlement,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L452-44 du Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique,

Considérant que le Centre de Gestion propose un service de remplacement permettant aux collectivités de faire face à l'absence momentanée de leurs agents ou à un besoin temporaire de personnel,

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir bénéficier de ce service afin d'assurer la continuité du service public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

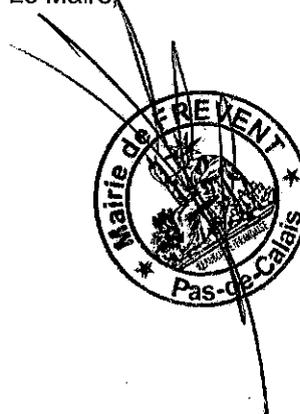
DECIDE à l'unanimité

1. **D'adhérer** au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais
2. **Approuve** le projet de convention d'adhésion tel que présenté,
3. **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Président du Centre de Gestion,

Dit que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le - 3 JUIL. 2025
Le Maire,





VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement ARRAS
Canton Saint Pol sur Ternoise

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 27 Juin 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le vingt-sept Juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du dix-neuf juin deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

Conseillers en exercice :

Étaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Bryan LEROY, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M^{me} Solweig OBIN représentée par M. Bryan LEROY, M. Éric AUGUET représenté par M. Johann DELARCHE, M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Christian DESPLANQUE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Gérald RAMPON

Était absente excusée : Franck MAAS, Stéphanie HEMERY, Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Daniel DUBOURDIEU, Claude ROUGEGREZ

Secrétaire de Séance : M. Christian DESPLANQUE

DÉLIBÉRATION N°2025-35

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 17
- Votants-tes : 21
- Pouvoirs : 04

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Monsieur le Maire expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise

supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.424-1 ;

Vu le Code du travail, notamment les articles L.6222-1 et suivants, D.6222-1 et suivants et L.6227-1 à L.6227-12 et D.6271-1 à D.6275-5 ;

Vu le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 relatif à l'apprentissage dans le secteur public,

Vu la circulaire ministérielle du 8 avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 déterminant les conditions de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 27 septembre 2024

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité

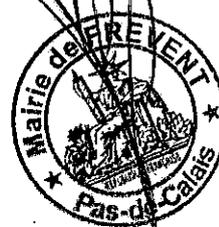
- De recourir au contrat d'apprentissage à compter de la rentrée scolaire 2025-2026,
- De conclure, dès la rentrée scolaire 2025, d'un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Nombre de postes	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Groupe Scolaire Classes maternelles	01	CAP Accompagnant éducatif petite enfance (AEPE)	23 mois

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA).
- D'inscrire au budget, les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le 3 JUIL. 2025
Le Maire,





VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement ARRAS
Canton Saint Pol sur Ternoise

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 27 Juin 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le vingt-sept Juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du dix-neuf juin deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Bryan LEROY, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M^{me} Solweig OBIN représentée par M. Bryan LEROY, M. Éric AUGUET représenté par M. Johann DELARCHE, M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Christian DESPLANQUE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Gérald RAMPON

Était absente excusée : Franck MAAS, Stéphanie HEMERY, Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Daniel DUBOURDIEU, Claude ROUGEGREZ

Secrétaire de Séance : M. Christian DESPLANQUE

DÉLIBÉRATION N°2025-36

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE RÉGLEMENT DU RESTAURANT ET GARDERIE PÉRISCOLAIRE MUNICIPALE (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 17 SEPTEMBRE 2024)

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 17
- Votants-tes : 21
- Pouvoirs : 04

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'annuler et remplacer la délibération du 17 septembre 2024 ainsi que son règlement relatif au Restaurant et à la garderie périscolaire Municipale pour modifier certaines modalités concernant l'inscription et les sanctions

Après lecture du projet du règlement,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération en date du 16 février 2009 reçue par la Préfecture du Pas-de-Calais le 27 février 2009, instaurant une régie de recettes pour l'encaissement de la participation des familles à la garderie périscolaire municipale,

VU la délibération en date du 25 juin 2009 reçue par la Préfecture du Pas-de-Calais le 3 juillet 2009 portant avenant au tarif de la garderie périscolaire,

VU la délibération en date du 19 décembre 2016 reçue par la Préfecture du Pas-de-Calais le 27 décembre 2016 portant sur l'avenant de la garderie périscolaire municipale,

VU la délibération du conseil municipal en date du 04 Juillet 2020 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

VU la décision en date du 27 juin 2023 qui fusionne la régie de recettes « Encaissement de la participation des familles à la garderie périscolaire » avec la régie « Restaurant Scolaire Municipale » en une seule et unique régie dénommée « Restaurant et garderie périscolaire Municipale » pour l'encaissement des droits perçus au titre de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 juillet 2023 relative à la fusion du règlement du Restaurant et de la garderie périscolaire Municipale,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'annuler et remplacer le règlement du Restaurant et de la garderie périscolaire Municipale en date **du 17 septembre 2024**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :**

Article 1 : d'annuler et remplacer le règlement du Restaurant et de la garderie périscolaire Municipale en date du **17 septembre 2024**

Article 2 : le présent règlement du Restaurant et de la garderie périscolaire Municipale prend effet le 1^{er} aout 2025

Article 3 : le Maire et le Receveur municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le - 3 JUIL 2025
Le Maire,





VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement ARRAS
Canton Saint Pol sur Ternoise

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 27 Juin 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le vingt-sept Juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du dix-neuf juin deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Bryan LEROY, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M^{me} Solweig OBIN représentée par M. Bryan LEROY, M. Éric AUGUET représenté par M. Johann DELARCHE, M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Christian DESPLANQUE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Gérald RAMPON

Était absente excusée : Franck MAAS, Stéphanie HEMERY, Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Daniel DUBOURDIEU, Claude ROUGEGREZ

Secrétaire de Séance : M. Christian DESPLANQUE

DÉLIBÉRATION N°2025-37

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ASSURANCE SANTÉ COMMUNALE

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 17
- Votants-tes : 21
- Pouvoirs : 04

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

AXA a développé et distribue des contrats d'assurance complémentaire santé « Ma Santé ».

Pour ces contrats, AXA propose une offre promotionnelle aux habitants de la commune. AXA France s'engage à ce que les habitants bénéficient d'une remise sur les 3 niveaux de garanties ainsi que leurs modules de la manière suivante :

- 20% pour les personnes âgées de 60 ans ou plus,

- 20% pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles,
- 10% pour tous les autres habitants

AXA s'engage à réaliser gratuitement une étude personnalisée à la demande d'un habitant et de mettre à disposition toute documentation explicative de l'Offre AXA. Pour bénéficier de cette offre promotionnelle destinée aux fréventins fréventines, la commune mettra à disposition d'AXA à titre gracieux une salle en cas de réunion publique et/ou un bureau pour les rendez-vous privés.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
DÉCIDE à l'unanimité:

- D'adopter la proposition d'offre promotionnelle
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les propositions d'AXA France relatives aux offres promotionnelles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le - 3 JUL. 2025
Le Maire,

